Docusign Envelope ID: FD9A7E5E-9696-4E52-BC00-F633EE7A40E3

M : I

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : 14 Sente de Vigneux - 94190 VILLENEUVE ST GEORGES
RCS de Créteil sous le n°522 091 396
SIRET : 522 091 396 00013 APE : 6420Z

Extrait du procès-verbal des décisions de l'associé unique
du 28 juin 2024

Affectation du résultat

Deuxième décision

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à la somme de -22.533 euros au compte « autres réserves », lequel s'élèvera ainsi à la somme de euros 1.629.850 euros.

Par ailleurs, l'associé unique décide de procéder à une distribution de 240.000 € prélevée sur le compte « Autres réserves ».

Compte tenu de cette distribution, le compte « autres réserves » s'élévera à la somme de 1.389.850 euros.

L'associé unique indique en outre que sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur, ce dividende ouvre droit au profit de l'associé personne physique, sur option, à l'abattement de 40%, prévu par l'article 158-3 du Code Général des Impôts sera mis en paiement au cours de l'année 2024.

L'associé unique précise que les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de 30 % se décomposant en un prélèvement non libératoire au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques au taux de 12,8 % et aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %. Ces prélèvements sont précomptés par la société et versés le 15 du mois suivant celui de la mise en paiement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre des l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataire, divorcées, ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associée unique rappelle qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

Certifié conforme
Associé unique et Président
Grégory MORAT

DocuSigned by:
8FA7527F108544F...

Docusign Envelope ID: FD9A7E5E-9696-4E52-BC00-F633EE7A40E3

BILAN - ACTIF

N° 2050 2024

Désignation de l'entreprise : M:I — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 14 SENTE DE VIGNEUX 94190 VILLENEUVE ST GEORGES — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 2 2 0 9 1 3 9 6 0 0 0 1 3 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31 12 2023 Net 3	N-1 31 12 2022 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	8 874	AG 8 874		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	50 000	AS 34 199	15 801	22 946
	Autres immobilisations corporelles	AT	133 351	AU 100 553	32 798	38 001
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	4 242 120	CV	4 242 120	2 740 120
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	165 000	BE	165 000	290 000
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	1 750	BI	1 750	1 750
	TOTAL (II)	BJ	4 601 095	BK 143 626	4 457 469	3 092 817
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	76 200	BY	76 200	
	Autres créances (3)	BZ	3 888 853	CA	3 888 853	4 323 297
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	150	CE	150	150
	Disponibilités	CF	29 011	CG	29 011	37 034
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	10 553	CI	10 553	9 396
	TOTAL (III)	CJ	4 004 768	CK	4 004 768	4 369 876
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	8 605 863	1A 143 626	8 462 237	7 462 693

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* | Immobilisations : | Stocks : | Créances :

certified conforme

DocuSigned by: 8FA7527F108544F...

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

- PASSIF avant répartition

N° 2051 2024

Désignation de l'entreprise : M:I

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 652 383	1 859 695
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(22 533)	12 987
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 640 849	1 883 683
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	572 303	845 462
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 815 283	4 567 694
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	33 071	10 024
	Dettes fiscales et sociales	DY	393 171	155 831
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	7 560	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	6 821 387	5 579 011
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	8 462 237	7 462 693
RENVOIS (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 382 552	4 873 231
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Docusign Envelope ID: FD9A7E5E-9696-4E52-BC00-F633EE7A40E3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052 2024

Désignation de l'entreprise : M:I

Néant ☐ *

certifié conforme

DocuSigned by:
8FA7527F108544F

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue – biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue – services*	FG	213 600	FH		FI	213 600	111 600
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	213 600	FK		FL	213 600	111 600
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	213 600	111 600
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	153 236	130 673
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 524	3 272
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immo.	- dotations aux amortissements*		dont fonds de commerce	HS		GA	29 630	29 207
	- dotations aux provisions					GB		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	185 390	163 152
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	28 210	(51 552)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	22 955	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	178 586	85 710
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	201 541	85 710
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	270 208	98 310
	Différences négatives de change					GS	44	19
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	270 252	98 329
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(68 710)	(12 619)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(40 500)	(64 171)

ULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : M:I

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	7 818	3 052
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	7 818	3 052
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4	386
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4	386
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	7 814	2 666
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	(10 153)	(74 493)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	422 959	200 362
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	445 492	187 374
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(22 533)	12 987

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP	14 630	
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5

IMMOBILISATIONS

N° 2054 2024

Désignation de l'entreprise : M:I

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	8 874	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions: Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]		KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]		KS	50 000	KT		KU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Installations générales, agencements aménagements divers *		KV		KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport *		KY	84 410	KZ		LA	13 902
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	31 659	LC		LD	3 381
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
CORPORELLES		TOTAL III	LN	166 069	LO		LP	17 282
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations		8U	2 740 120	8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P	290 000	1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	1 750	1U		1V	
FINANCIÈRES		TOTAL IV	LQ	3 031 870	LR		LS	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	3 206 813	ØH		ØJ	17 282

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	8 874	1X	8 874
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions: Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	50 000	ML	50 000
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport		IV		MP		MQ	98 312	MR	98 312
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	35 040	MU	35 040
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES		TOTAL III	IY		NG		NH	183 351	NI	183 351
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ		ØX		ØY	2 740 120	ØZ	2 740 120
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B	125 000	2C	165 000	2D	165 000
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	1 750	2G	1 750
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3		NJ	125 000	NK	2 906 870	2H	2 906 870
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	125 000	ØL	3 099 095	ØM	3 099 095

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Docusign Envelope ID: FD9A7E5E-9696-4E52-BC00-F633EE7A40E3

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis 2024

Exercice N, clos le : 31122023

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : M:I

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Docusign Envelope ID: FD9A7E5E-9696-4E52-BC00-F633EE7A40E3

AMORTISSEMENTS

N° 2055 2024

Désignation de l'entreprise : M:I

Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	8 874	PF		PG		PH	8 874
TOTAL I		RK	8 874	RM		RN		RO	8 874
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	27 054	QA	7 145	QB		QC	34 199
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	65 776	QI	16 157	QJ		QK	81 933
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	12 292	QM	6 328	QN		QO	18 620
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	105 122	QV	29 630	QW		QX	134 752
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	113 996	QP	29 630	QQ		QR	143 626

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations **TOTAL III**		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé **(NP + NQ + NR)**		NW		**Total général** non ventilé **(NS + NT + NU)**		NY		**Total général** non ventilé **(NW - NY)**		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056 2024

Désignation de l'entreprise : M:I

Néant ☒ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. | 10 |

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Docusign Envelope ID: FD9A7E5E-9696-4E52-BC00-F633EE7A40E3

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057 2024

Désignation de l'entreprise : M:I

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	1 750	UV		UW	1 750
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	76 200		76 200		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	11 751		11 751		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	3 864 641		3 864 641		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	12 461		12 461		
	Charges constatées d'avance	VS	10 553		10 553		
	TOTAUX	VT	3 977 356	VU	3 975 606	VV	1 750
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus de 1 an à l'origine	VH	299 070	133 468	165 602	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	33 071	33 071		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	22 294	22 294		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	331 119	331 119		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	6 361	6 361		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	33 397	33 397		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	5 815 283	5 815 283		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	7 560	7 560		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	6 548 154	VZ 6 382 552	165 602	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	139 682	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Cegid Quadra

ON DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A 2024

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : M:I — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31 12 2023

I. RÉINTEGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA

Charges non admises en déduction du résulat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés					WB
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art, 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	XE
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ	
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7 (10 153)
Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)	I8
	- imposées au taux de 0 %	ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme	WN
	- Plus-values soumises au régime des fusions	WO
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)		XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé — DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage	Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage	Y3
TOTAL I	WR (10 153)

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS 22 533

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *	WT
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV
	- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)	WH
	- imposées aux taux de 19 %	WP
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	- imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations 2A)	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)		ZX

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.		ZY
Majoration d'amortissement *		XD

Abattement sur le bénéfice et exonérations *

Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
			Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodéciès)	1F		Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB		Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	

Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)	XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2) — Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies) X9 — Créance dégagée par le report en arrière du déficit ZI)	XG
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage	Y2
TOTAL II	XH 22 533

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice **(I moins II)**	XI	
	déficit **(II moins I)**		XJ 32 686
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO 32 686

Docusign Envelope ID: FD9A7E5E-9696-4E52-BC00-F633EE7A40E3

DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

N° 2058-B 2024

Désignation de l'entreprise : M:I

Néant [X] *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Quadra

11 TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : M:I

Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	12 987		- Autres réserves	ZD	12 987
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes		ZE	
			Autres répartitions		ZF	
			Report à nouveau		ZG	
TOTAL I	ØF	12 987	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	12 987

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAIL DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT	13 047	3 425
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ	6 000	6 000
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	19 955	9 900
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	114 234	111 348
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	153 236	130 673
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW	2 524	3 272
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS)	9Z		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	2 524	3 272
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	YY	25 283	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	21 465	31 437
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2023)*	ØB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	5.57 %	2.21 %
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH		

RÉGIME DE GROUPE*

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 1 — N° SIRET de la société mère du groupe JJ 5 2 2 0 9 1 3 9 6 0 0 0 1 3

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Docusign Envelope ID: FD9A7E5E-9696-4E52-BC00-F633EE7A40E3

N DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A 2024

Désignation de l'entreprise : M:I

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme (9)	Long terme (10) : 19 %	Long terme (10) : 15 % ou 12.8 %	Long terme (10) : 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
I - Immobilisations *	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))							
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))			(A)		(B) (ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Cegid Quadra

Docusign Envelope ID: FD9A7E5E-9696-4E52-BC00-F633EE7A40E3

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

N° 2059-B 2024

Désignation de l'entreprise : M:I

Néant [X] *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie					
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

[ ] Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

[ ] Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Docusign Envelope ID: FD9A7E5E-9696-4E52-BC00-F633EE7A40E3

NS-VALUES A LONG TERME

Désignation de l'entreprise : M:I

Néant ☒ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12.8 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③	Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6 ⑥
		À 19 % ou 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③		À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Docusign Envelope ID: FD9A7E5E-9696-4E52-BC00-F633EE7A40E3

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D 2024

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : M:I

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Docusign Envelope ID: FD9A7E5E-9696-4E52-BC00-F633EE7A40E3

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

FORMULAIRE EDI

N° 2059-E 2024

Désignation de l'entreprise : M:I			Néant ☐*
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois	1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	0
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	213 600
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	213 600
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	7 818
TOTAL 2		OM	7 818
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	36 103
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	96 503
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	132 606
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	OG	88 812
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	88 812

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	213 600	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	01/01/2023		GZ	31/12/2023
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Cegid Quadra

Docusign Envelope ID: FD9A7E5E-9696-4E52-BC00-F633EE7A40E3

ION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3 — N° SIRET 5 2 2 0 9 1 3 9 6 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE M:I

ADRESSE (voie) 14 SENTE DE VIGNEUX

CODE POSTAL 94190 VILLE VILLENEUVE ST GEORGES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique — Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions
Adresse : N° — Voie
Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions
Adresse : N° — Voie
Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions
Adresse : N° — Voie
Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions
Adresse : N° — Voie
Code postal — Commune — Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. — Nom de famille MORAT — Prénom(s) GREGORY
Nom d'usage — % de détention 100.00 — Nb de parts ou actions 1 000
Naissance : Date — N° Département — Commune — Pays
Adresse : N° — Voie
Code postal — Commune — Pays

Titre (2) — Nom de famille — Prénom(s)
Nom d'usage — % de détention — Nb de parts ou actions
Naissance : Date — N° Département — Commune — Pays
Adresse : N° — Voie
Code postal — Commune — Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Docusign Envelope ID: FD9A7E5E-9696-4E52-BC00-F633EE7A40E3

S ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3 N° SIRET 5 2 2 0 9 1 3 9 6 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE M:I

ADRESSE (voie) 14 SENTE DE VIGNEUX

CODE POSTAL 94190 VILLE VILLENEUVE ST GEORGES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Conseil - Fiscalité - Comptabilité

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

MI
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège Social : 14 Sente de Vigneux 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société MI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société MI à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession des commissaires aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des Articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations

suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D 441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion des informations requises par l'article L 225-37-4 du code de commerce.

.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclue à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris, le 15 juin 2024

Le commissaire aux Comptes
CFC

Pascal FARAMARZI

M:I

14 SENTE DE VIGNEUX

94190 VILLENEUVE ST GEORGES

COMPTES ANNUELS

A2F AUDIT EXPERTISE CONSEIL
75 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE

75014 PARIS
01 43 48 00 70

M:I
94190 VILLENEUVE ST GEORGES

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	8 874	8 874				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	50 000	34 199	15 801	22 946	7 145-	31.14-
	Autres immobilisations corporelles	133 351	100 553	32 798	38 001	5 203-	13.69-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	4 242 120		4 242 120	2 740 120	1 502 000	54.82
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	165 000		165 000	290 000	125 000-	43.10-
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 750		1 750	1 750		
	Total II	4 601 095	143 626	4 457 469	3 092 817	1 364 652	44.12
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	76 200		76 200		76 200	
	Autres créances	4 109 153		4 109 153	4 323 297	214 144-	4.95-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	150		150	150		
	Disponibilités	29 011		29 011	37 034	8 022-	21.66-
	Charges constatées d'avance (3)	10 553		10 553	9 396	1 158	12.32
	Total III	4 225 068		4 225 068	4 369 876	144 809-	3.31-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	8 826 163	143 626	8 682 537	7 462 693	1 219 843	16.35

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

M:I
94190 VILLENEUVE ST GEORGES

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	10 000	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	1 000	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 872 683	1 859 695	12 987	0.70
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	22 533-	12 987	35 521-	273,50-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 861 149	1 883 683	22 533-	1,20-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	572 303	845 462	273 159-	32.31-
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	5 815 283	4 567 694	1 247 589	27.31
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 071	10 024	23 047	229.90
	Dettes fiscales et sociales	393 171	155 831	237 340	152.31
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	7 560		7 560	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	6 821 387	5 579 011	1 242 377	22,27
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	8 682 537	7 462 693	1 219 843	16,35
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	6 382 552	4 873 231		

M:I
94190 VILLENEUVE ST GEORGES

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	213 600		213 600	111 600	102 000	91.40
Chiffre d'affaires NET	213 600		213 600	111 600	102 000	91,40
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			213 600	111 600	102 000	91,40
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			153 236	130 673	22 562	17.27
Impôts, taxes et versements assimilés			2 524	3 272	748-	22.86-
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			29 630	29 207	424	1.45
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			185 390	163 152	22 238	13,63
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			28 210	51 552-	79 762	154,72
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	22 955		22 955	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	178 586	85 710	92 877	108.36
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	201 541	85 710	115 831	135,14
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	270 208	98 310	171 897	174.85
Différences négatives de change	44	19	25	131.94
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	270 252	98 329	171 922	174,84
2. Résultat financier (V-VI)	68 710-	12 619-	56 091-	444,48-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	40 500-	64 171-	23 671	36,89
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 818	3 052	4 766	156.15
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	7 818	3 052	4 766	156,15
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4	386	382-	99.08-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	4	386	382-	99,08-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	7 814	2 666	5 148	193,10
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	10 153-	74 493-	64 340	86.37
Total des produits (I+III+V+VII)	422 959	200 362	222 597	111,10
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	445 492	187 374	258 118	137,76
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	22 533-	12 987	35 521-	273,50-
	14 630			

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes : NEANT

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	8 874		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	50 000		
Matériel de transport	84 410		13 902
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	31 659		3 381
TOTAL	166 069		17 282
Autres participations	2 740 120		
Autres titres immobilisés	290 000		
Prêts, autres immobilisations financières	1 750		
TOTAL	3 031 870		
TOTAL GENERAL	3 206 813		17 282

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			8 874	8 874
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			50 000	50 000
Matériel de transport			98 312	98 312
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			35 040	35 040
TOTAL			183 351	183 351
Autres participations			2 740 120	2 740 120
Autres titres immobilisés		125 000	165 000	165 000
Prêts, autres immobilisations financières			1 750	1 750
TOTAL		125 000	2 906 870	2 906 870
TOTAL GENERAL		125 000	3 099 095	3 099 095

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	8 874			8 874
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	27 054	7 145		34 199
Matériel de transport	65 776	16 157		81 933
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 292	6 328		18 620
TOTAL	105 122	29 630		134 752
TOTAL GENERAL	113 996	29 630		143 626

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	7 145				
Matériel de transport	16 157				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 328				
TOTAL	29 630				
TOTAL GENERAL	29 630				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 750		1 750
Autres créances clients	76 200	76 200	
Taxe sur la valeur ajoutée	11 751	11 751	
Groupe et associés	4 084 941	4 084 941	
Débiteurs divers	12 461	12 461	
Charges constatées d'avance	10 553	10 553	
TOTAL	4 197 656	4 195 906	1 750

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	299 070	133 468	165 602	
Fournisseurs et comptes rattachés	33 071	33 071		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 294	22 294		
Impôts sur les bénéfices	331 119	331 119		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 361	6 361		
Autres impôts taxes et assimilés	33 397	33 397		
Groupe et associés	5 815 283	5 815 283		
Autres dettes	7 560	7 560		
TOTAL	6 548 154	6 382 552	165 602	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	139 682			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	1 000			1 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	92 561
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 600
Total	104 161

Détail des charges à payer

	Montant
FOURN. FACT.NON PARVENUES	
- FNP HUARD CAC 2023	2 400
- FNP JURIDIQUE 2023	1 200
- MAITRE BEDU ETIENNE	8 000
ASSOC.CPTS COUR.INT.COUR.	
- Intérêts déduc. au 31/12/2023	92 561
Total	104 161

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	10 553
Total	10 553

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTAT. D'AVANCE			
- AGICAP	6 389		
- EVOGEST	4 164		
Total	10 553		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

M:I
94190 VILLENEUVE ST GEORGES

Société **A. Renseignements détaillés**	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- SCI SCI CARRE	100	106 099	99.00								
- SASU M CLASSIC	29 666	104 910	99.00	1 000							
- SAS OPTIONS	845 032	1 974 501	99.00	950 000							
- SASU BO RANCH	1 024 099	954 818	99.00	1 510 000							
- SASU PURE EXPERIENCE BY BO R	98 094	111 274	99.00	151 000							
- SCI G.M.	47 772	7 080	99.00	37 620							
- SAS SOCIETE DE FERMETURES AT	578 786	1 255 141	99.00	290 500							
- ARCHIT MAITR D OEUV BATIM TR	2 333 535	4 008 289	99.00	1 300 000							
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											